

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 04 DECEMBRE 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40

Tous les délégués, sauf

M. ATZENHOFFER, M. KLIPFEL, M. PREVOT, M. LIEHN, (excusés), M. HAAS, qui
étaient représentés respectivement par M. RAUSCHER, Mme WINCKEL, M. FEIG,
Mme ALIBERTI, M. VOGEL.

M. STEINER, Mme HITTLER, MM. BABILON, GOERICH-MULLER, (excusés) ;
MM. E. HELMER, HERRLE, MOYEMONT, TREIBER.

DEL. N° 105/2006conseil

OBJET : AUGMENTATION DE SALAIRE (Madame SCHMITT Carolle)

- ☐ *VU la délibération n° 115/2004 du conseil communautaire du 20 décembre 2004 créant le poste d'agent de surveillance scolaire à compter du 1^{er} janvier 2005 à raison de 13 heures de services,*
- ☐ *VU le contrat d'engagement en date du 5 décembre 2005,*
- ☐ *VU le budget « secteur scolaire du 1^{er} cycle de la région de Woerth »,*
- ☐ *VU l'avis du bureau en date du 27 novembre 2006,*
- ☐ *ENTENDU l'exposé du président,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer la rémunération de Mme Carolle Schmitt -agent de surveillance des écoles- à l'indice brut 296 à compter du 1^{er} janvier 2007 et autorise le président à signer tous documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 20 décembre 2006

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

